

Connais tes droits!



Cahier d'exercices pour
les enfants et les jeunes

Avec
un poster sur
les droits
de l'enfant

Les droits de l'enfant...

Qu'est-ce que c'est?

Les droits de l'enfant s'appliquent à tous les enfants et adolescent-e-s jusqu'à 18 ans. Dans le monde entier. Et donc à toi aussi.

Tous les enfants du monde ont le droit de grandir en bonne santé et en sécurité, de s'épanouir et d'être pris au sérieux. C'est ce qu'ont convenu tous les pays du monde dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE). La CDE est un traité international relatif aux droits humains composé de 54 articles qui définissent les droits de l'enfant. Les droits de l'enfant peuvent être répartis en trois catégories: les droits dits de protection, les droits dits d'encouragement et les droits dits de participation.



Les enfants peuvent défendre leurs droits s'ils le veulent. Les adultes doivent veiller à ce que les droits de l'enfant soient respectés pour le bon développement des enfants. L'État porte une grande responsabilité à cet égard dans la mesure où c'est lui qui élabore les lois et les réglementations. Les droits de l'enfant doivent également être pris au sérieux par la police, le personnel enseignant ou les parents.

L'UNICEF s'engage dans le monde entier en faveur des droits de l'enfant – c'est-à-dire pour que chaque enfant soit protégé, encouragé et pris au sérieux.

De quoi as-tu vraiment besoin?

- De vêtements
- D'une vie privée
- D'activité physique
- D'un endroit pour dormir
- D'un nom
- De repos
- De personnel enseignant
- D'un foyer
- D'un environnement sain
- De liberté d'expression
- De nourriture
- De jeux

Que sais-tu sur les droits de l'enfant?



Teste tes connaissances avec ce quiz!

1

À qui s'appliquent les droits de l'enfant?

- (A) Aux enfants des pays pauvres
- (B) Aux enfants du monde entier
- (C) Aux enfants déplacés

2

À quoi as-tu droit en vertu de l'article 31 de la CDE?

- (A) D'arrêter temporairement l'école
- (B) D'aller au cinéma
- (C) De temps et d'espace pour faire ce que tu aimes faire

3

Que peux-tu faire si quelqu'un ne respecte pas tes droits?

- (A) Tu peux en parler à une personne de confiance
- (B) Tu peux composer le 147 ou en discuter sur 147.ch
- (C) Tu peux contacter quelqu'un sur office-ombudsman-enfants.ch

4

Qu'est-ce qui correspond à l'article 13 de la CDE? Tu ne peux partager ton opinion que...

- (A) ... lorsqu'elle ne viole pas les droits des autres.
- (B) ... lorsque tes parents ou d'autres adultes sont d'accord.
- (C) ... lorsque tu le fais avec des personnes de confiance.

5

Qu'est-ce que protège l'article 16 de la CDE?

- (A) La vie privée
- (B) Le prénom
- (C) La nationalité

6

À quoi les enfants réfugiés ont-ils droit?

- (A) À un billet d'avion gratuit
- (B) À une protection
- (C) À la sécurité



 Astuce: Cherche les réponses sur le poster des droits de l'enfant

Des droits tout au long de la journée!

Sais-tu que tu es confronté·e aux droits de l'enfant tout au long de la journée? Chez toi, à l'école et pendant tes loisirs! Comment s'appliquent les droits de l'enfant dans ta vie?



- Lis la question
- Cherche l'article sur le poster des droits de l'enfant
- Dessine ou écris ta réponse

12



RESPECT
DE L'AVIS
DES ENFANTS

Quand est-ce que ton opinion a été prise au sérieux?

15



CRÉER OU
REJOINDRE
DES GROUPES

À quels groupe, organisation ou association appartiens-tu?

17



ACCÈS AUX
INFORMATIONS

Comment t'informes-tu?

29



OBJECTIFS DE
L'ÉDUCATION

Qu'est-ce que tu fais particulièrement bien?

24



SANTÉ, EAU,
NOURRITURE,
ENVIRONNEMENT

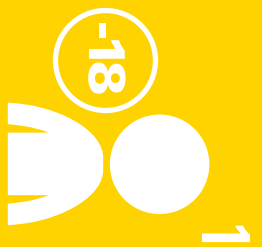
Comment prend-on soin de toi?

31



REPOS,
JEU, CULTURE
ET ARTS

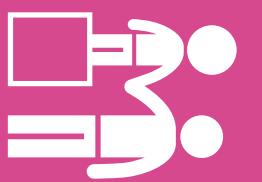
Qu'est-ce qui te détend?
Qu'est-ce que tu aimes faire?



1
DÉFINITION
D'UN ENFANT



2
MÊMES DROITS
POUR TOUS



3
INTÉRÊT
SUPÉRIEUR DE
L'ENFANT



4
RÉALISER LES
DROITS



5
RÔLE DE LA
FAMILLE



6
VIE, SURVIE ET
DÉVELOPPEMENT



7
NOM ET
NATIONALITÉ



8
IDENTITÉ



9
NON-SÉPARATION
DES FAMILLES



10
CONTACT AVEC
LES PARENTS
À L'ÉTRANGER



11
PROTECTION
CONTRE LES
ENLÈVEMENTS



12
RESPECT
DE L'AVIS
DES ENFANTS



13
LIBRE PARTAGE
DES IDÉES



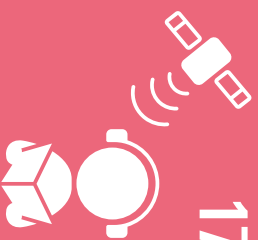
14
LIBERTÉ
DE PENSÉE ET
DE RELIGION



15
CRÉER OU
REJOINDRE
DES GROUPES



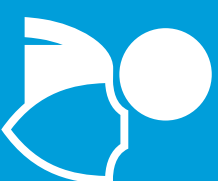
16
PROTECTION DE
LA VIE PRIVÉE



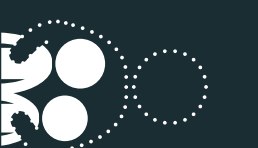
17
ACCÈS AUX
INFORMATIONS



18
RESPONSABILITÉ
DES PARENTS



19
PROTECTION
CONTRE
LA VIOLENCE



20
ENFANTS
PRIVÉS
DE FAMILLE



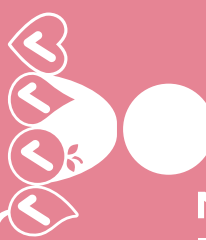
21
ENFANTS
ADOPTÉS



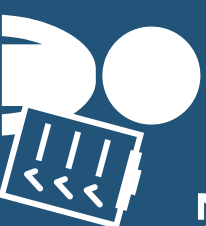
22



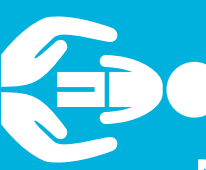
23



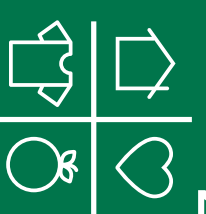
24



25



26



27



28

1
DÉFINITION
D'UN ENFANT
(-18)

La Convention relative aux droits de l'enfant stipule que toute personne de moins de 18 ans est un enfant. Les droits de l'enfant s'appliquent donc à tous les moins de 18 ans.

2
MÊMES DROITS
POUR TOUS

Tous les enfants ont les mêmes droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, quels que soient leur sexe et leur apparence extérieure. Peu importe s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres. Peu importe qui sont leurs parents et ce que leur famille pense ou fait. Aucun enfant ne doit être traité injustement, quelle qu'en soit la raison.

3
INTÉRÊT
SUPÉRIEUR DE
L'ENFANT

Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour les enfants. Les gouvernements doivent s'assurer que les parents, ou d'autres personnes si nécessaire, protègent les enfants et s'occupent d'eux. Ils doivent aussi faire attention à ce que toutes les personnes et tous les bureaux qui s'occupent des enfants fassent leur travail le mieux possible.

4
RÉALISER LES
DROITS

Les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour que tous les enfants habitant même momentanément dans leur pays profitent de tous les droits qui sont dans cette Convention.

5
RÔLE DE LA
FAMILLE

Les gouvernements doivent laisser les familles et les communautés guider leurs enfants pour que, en grandissant, ils apprennent à utiliser leurs droits le mieux possible. Plus les enfants grandissent, moins ils auront besoin de conseils.

6
VIE, SURVIE ET
DÉVELOPPEMENT

Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.

7
NOM ET
NATIONALITÉ

Lorsqu'ils naissent, les enfants doivent être enregistrés et recevoir un nom officiellement reconnu par le gouvernement de leur pays. Les enfants doivent avoir une nationalité (appartenir à un pays). Autant que possible, les enfants doivent connaître leurs parents et être élevés par eux.

8
IDENTITÉ

Les enfants ont le droit d'avoir leur propre identité, c'est-à-dire un document officiel disant qui ils sont et précisant leur nom, leur nationalité et leurs liens familiaux. Personne ne doit leur enlever cette identité. Cependant, si cela arrive, les gouvernements doivent les aider à la retrouver rapidement.

9
NON-SÉPARATION
DES FAMILLES

Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ceux-ci ne les élèvent pas correctement. C'est le cas lorsqu'un parent fait du mal à un enfant ou ne s'occupe pas de lui. Les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble doivent pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela leur fait du mal.

10
CONTACT AVEC
LES PARENTS
À L'ÉTRANGER

Lorsqu'un enfant ne vit pas dans le même pays que ses parents, les gouvernements doivent tout faire pour que l'enfant et ses parents puissent rester en contact et soient à nouveau réunis.

11
PROTECTION
CONTRE LES
ENLEVEMENTS

Les gouvernements doivent empêcher qu'un enfant soit emmené en dehors du pays si cela est contre la loi. Cela peut arriver par exemple en cas d'enlèvement ou lorsque l'un des deux parents retient un enfant dans un autre pays contre la volonté de l'autre parent.

12
RESPECT
DE L'AVIS
DES ENFANTS

Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux.

13
LIBRE PARTAGE
DES IDÉES

Les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.

14
LIBERTÉ
DE PENSÉE ET
DE RELIGION

Les enfants ont le droit d'avoir leurs propres pensées, opinions et religion, mais cela ne doit pas empêcher d'autres personnes de profiter de leurs droits. Les parents peuvent guider les enfants et leur apprendre à utiliser correctement ce droit en grandissant.

15
CRÉER OU
REJOINDRE
DES GROUPES

Les enfants peuvent rejoindre ou créer des groupes ou des associations et se réunir avec d'autres personnes, du moment que cela ne fait de mal à personne.

16
PROTECTION DE
LA VIE PRIVÉE

Chaque enfant a le droit à une vie privée. La loi doit protéger les enfants contre toute atteinte à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation.

17
ACCÈS AUX
INFORMATIONS

Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.

18
RESPONSABILITÉ
DES PARENTS

Élever les enfants est principalement la responsabilité des parents. Lorsqu'un enfant n'a pas de parents, la responsabilité de l'élever doit être confiée à un autre adulte qu'on appelle un «représentant légal». Les parents et les représentants légaux doivent toujours tenir compte de ce qui est le mieux pour l'enfant. Le gouvernement du pays doit les aider. Lorsqu'un enfant a ses deux parents, ils sont tous les deux responsables de l'élever.

19
PROTECTION
CONTRE
LA VIOLENCE

Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'eux.

20
ENFANTS
PRIVÉS
DE FAMILLE

Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d'être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie.

21
ENFANTS
ADOPTÉS

Lorsqu'un enfant est adopté, le plus important est de faire ce qui est le mieux pour lui ou pour elle. Si l'enfant ne peut pas être élevé correctement dans son propre pays (en vivant avec une autre famille, par exemple), il peut être adopté dans un autre pays.

22

23
ENFANTS

24
SAINTÉ, EAU,

25
REVOIR LE

26

27
NOURRITURE,

28

Les enfants qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre pays en tant que réfugiés (parce qu'ils n'étaient pas en sécurité chez eux) doivent recevoir une protection et de l'aide, et avoir les mêmes droits que les enfants dans le pays dans lequel ils sont arrivés.

Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté.

Lorsqu'un enfant est placé pour habiter dans un autre endroit que chez lui, que ce soit pour des raisons de soins, de protection ou de santé, sa situation doit être examinée souvent afin de vérifier que tout va bien et qu'il se trouve toujours dans l'endroit qui est le meilleur pour lui.

Les gouvernements doivent fournir de l'argent ou d'autres types de soutien afin d'aider les enfants des familles pauvres.

Les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'ont pas les moyens de payer pour tout cela.

Chaque enfant a droit à une éducation. L'école primaire doit être gratuite. Chaque enfant doit avoir accès à l'éducation secondaire et à l'éducation supérieure. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. La discipline à l'école doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais recourir à la violence.

29
OBJECTIFS DE
L'ÉDUCATION

L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement.

30
CULTURE, LANGUE
ET RELIGION
DIFFÉRENTES

Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différentes.

31
REPOS,
JEU, CULTURE
ET ARTS

Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.

32
PROTECTION
CONTRE LE
TRAVAIL
DANGEREUX

Les enfants ont le droit d'être protégés de tout travail dangereux ou mauvais pour leur éducation, leur santé ou leur développement. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés convenablement.

33
PROTECTION
CONTRE LES
DROGUES

Les gouvernements doivent protéger les enfants des drogues dangereuses et doivent faire attention à ce qu'ils n'en prennent pas, n'en fabriquent pas, n'en transportent pas et n'en vendent pas.

34
PROTECTION
CONTRE LES
VIOLENCES
SEXUELLES

Les gouvernements doivent protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et des violences sexuelles, par exemple contre des personnes qui forcent les enfants à avoir des relations sexuelles contre de l'argent ou à faire des photos ou des films sexuels.

35
PRÉVENTION DE LA
VENTE ET
DE LA TRAITE

Les gouvernements doivent faire attention à ce que les enfants ne soient pas enlevés ou vendus et à ce qu'ils ne soient pas emmenés dans d'autres pays en attendant d'être exploités (c'est-à-dire que l'on profite d'eux).

36
PROTECTION
CONTRE
L'EXPLOITATION

Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute autre forme d'exploitation (c'est-à-dire que l'on profite d'eux), même si elle n'est pas spécifiquement mentionnée dans cette convention.

37
ENFANTS
EMPRISONNÉS

Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.

38
PROTECTION
EN TEMPS
DE GUERRE

Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.

39
RÉTABLISSE-
MENT ET
REINTÉGRATION

Les enfants blessés ou victimes de mauvais traitements, de négligence ou de la guerre ont le droit d'obtenir de l'aide pour pouvoir se rétablir et retrouver leur dignité.

40
ENFANTS
AVANT DÉSOBÉI
A LA LOI

Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ont le droit de recevoir un traitement juste et une aide de personnes qui connaissent la loi. Un grand nombre de solutions doivent être disponibles pour aider ces enfants à devenir de bons membres de la communauté. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie.

41
APPLICATION
DES MEILLEURES
LOIS

Si un pays a des lois qui protègent mieux les droits de l'enfant que cette convention, ces lois doivent être appliquées.

42
CONNAISSANCE
DES DROITS
DE L'ENFANT

Les gouvernements doivent activement faire connaître cette convention aux enfants et aux adultes afin que tout le monde soit informé des droits de l'enfant.

43-54
FONCTIONNEMENT
DE LA CONVENTION

Ces articles expliquent les efforts des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies (par exemple le Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF), ainsi que d'autres organisations, pour que tous les enfants puissent profiter de chacun de leurs droits.

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

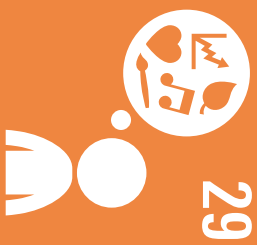
La Convention relative aux droits de l'enfant est un accord international majeur des Nations Unies. Elle engage tous les États signataires à appliquer et préserver les droits de l'enfant sur leur territoire national. Cela signifie qu'ils doivent veiller à ce que les enfants soient protégés, encouragés et pris au sérieux. La situation des droits de l'enfant est régulièrement vérifiée dans chaque État.

Tous ces droits s'appliquent inconditionnellement à chaque enfant dès sa naissance, ils sont indissociables, interdépendants et ne peuvent être retirés. Ces droits sont garantis à tous les jeunes de moins de 18 ans et les adultes ont l'obligation de les sauvegarder.



pour chaque enfant

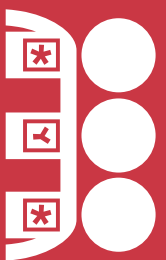
ENFANTS
RÉFUGIÉS



29

OBJECTIFS DE
L'ÉDUCATION

ENFANTS
EN SITUATION
DE HANDICAP



30

CULTURE, LANGUE
ET RELIGION
DIFFÉRENTES

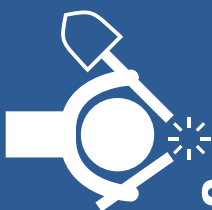
SANTÉ, EAU,
NOURRITURE,
ENVIRONNEMENT



31

REPOS,
JEU, CULTURE
ET ARTS

REVOIR LE
PLACEMENT
DE L'ENFANT



32

PROTECTION
CONTRE LE TRAVAIL
DANGEREUX

AIDE DES
GOUVERNEMENTS



33

PROTECTION
CONTRE LES
DROGUES

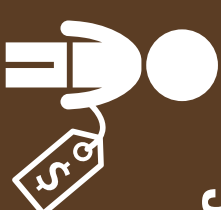
NOURRITURE,
VÊTEMENTS ET
LOGEMENT SÛR



34

PROTECTION
CONTRE LES
VIOLENCES
SEXUELLES

ACCÈS À
L'ÉDUCATION



35

PRÉVENTION DE LA
VENTE ET
DE LA TRAITE



36

PROTECTION
CONTRE
L'EXPLOITATION



37

ENFANTS
EMPRISONNÉS



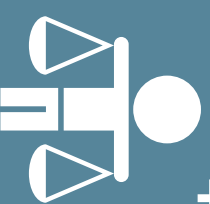
38

PROTECTION
EN TEMPS
DE GUERRE



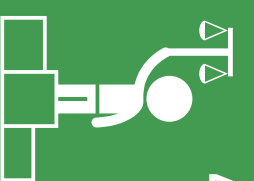
39

RÉTABLISSE-
MENT ET
REINTEGRATION



40

ENFANTS
AVANT DÉSOBÉI
À LA LOI



41

APPLICATION
DES MEILLEURES
LOIS



42

CONNAISSANCE
DES DROITS
DE L'ENFANT

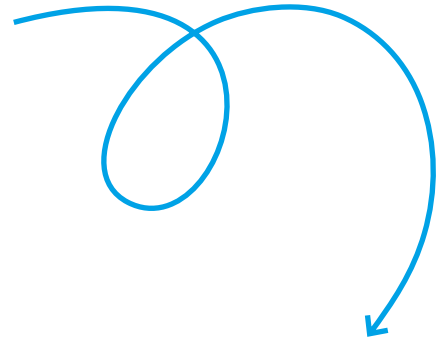
43-54



FONCTIONNEMENT
DE LA CONVENTION

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Imagine...



Tu as des droits! Comme tes camarades de classe, ton petit frère, la jeune fille d'à côté et tous les autres enfants et adolescent·e·s du monde. Penses-tu toujours à ces droits? Ou les oublies-tu parfois? **Imagine...**

... tu invites dix enfants de ta classe pour fêter ton anniversaire.

Est-ce que les autres enfants de la classe ont également le droit de venir?

- Oui
- Non

Explique ta réponse.

... tu prends le téléphone d'un ami ou d'une amie pour t'amuser et tu regardes ses photos.

Est-ce vraiment amusant? Ou est-ce que ton comportement viole certains droits?

- Amusant!
- Pas amusant du tout!

Explique ta réponse.

... tu te moques de la nouvelle coiffure d'un camarade de classe.

Est-ce acceptable?

- Absolument!
- Pas du tout!

Explique ta réponse.

Quiz sur les droits de l'enfant!

➔  Astuce: Cherche les réponses sur le poster des droits de l'enfant

Maintenant, tu sais beaucoup de choses sur les droits de l'enfant. Discute avec quelqu'un pour déterminer à chaque fois lequel des deux droits de l'enfant est le plus important.

Aire de jeux à proximité (article 31 CDE)



OU

Appartenance à un club sportif (article 15 CDE)

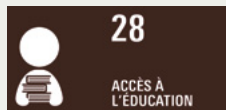


Une alimentation saine (article 24 CDE)



OU

Possibilité d'aller à l'école (article 28 CDE)



Avoir un nom (article 7 CDE)



OU

Avoir un foyer (article 27 CDE)



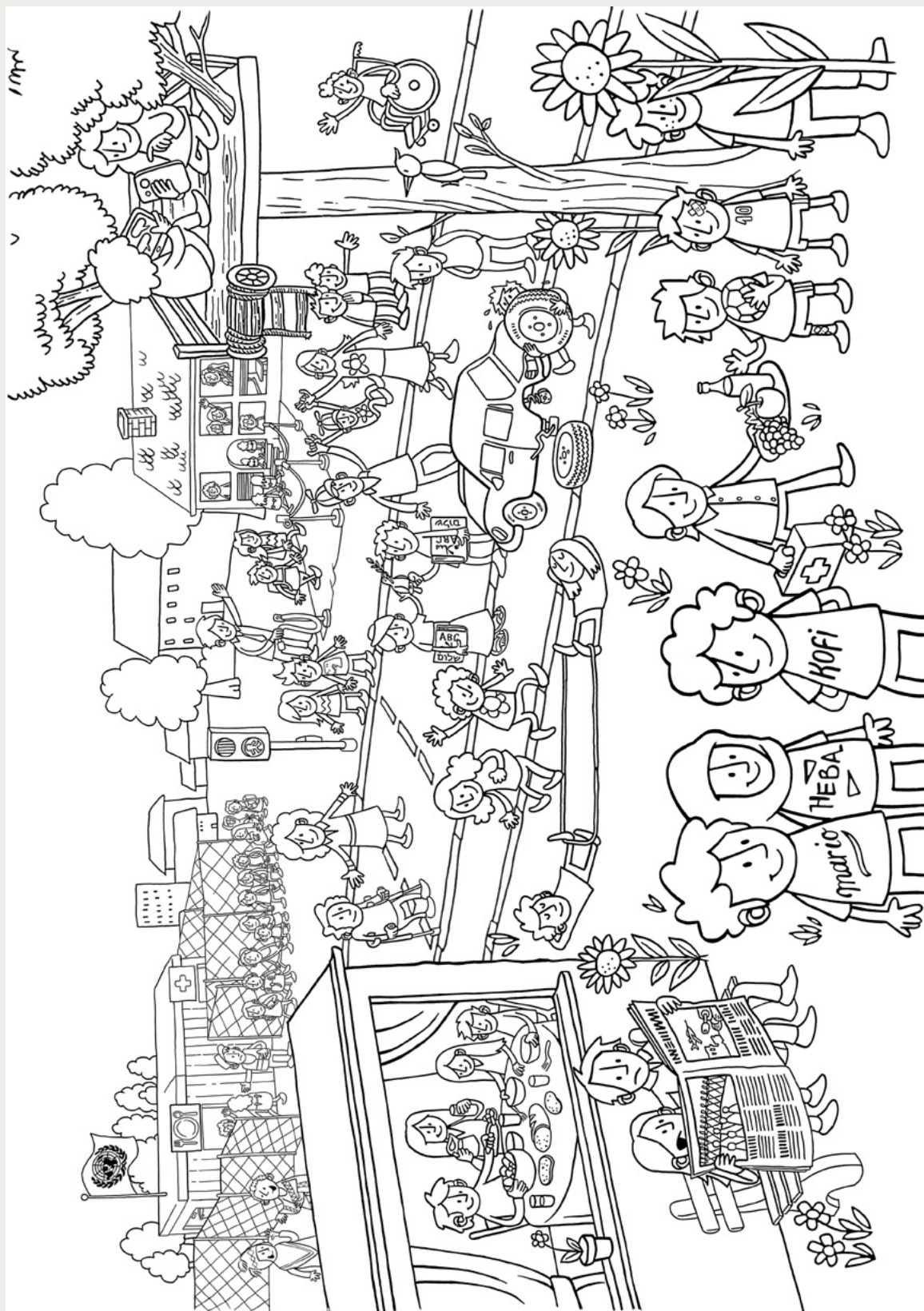
Trouve les réponses sur le poster des droits de l'enfant

1. À quoi as-tu droit grâce à l'article 28?
2. De quoi es-tu protégé-e par l'article 19?
3. Qu'est-ce qui doit être respecté selon l'article 12 de la CDE?
4. De quels enfants parle l'article 23 de la CDE?
5. De quelle liberté s'agit-il dans l'article 14?
6. Quels sont les enfants qui doivent bénéficier d'une protection spéciale en vertu de l'article 22?

			1									
2												
			3									
4												
				5								
			6									

Quel mot apparaît maintenant, de haut en bas, dans les cases bleues?

Cherche les droits de l'enfant!



© UNICEF Allemagne, illustration: Wolfgang Friesslich

Participe toi aussi!

Il existe de nombreuses possibilités de se mobiliser en faveur des droits de l'enfant. Comment souhaites-tu t'engager dans ce domaine?

youth



Rejoins UNICEF youth. Notre plateforme pour les jeunes. Elle propose de nombreuses actions participatives: unicef.ch/youth

Semaines
des étoiles



Participe aux semaines des étoiles – notre opération de collecte des enfants pour les enfants. Tu peux y participer seul-e, avec des ami-e-s ou avec ta classe: semainesdesetoiles.ch



Tu veux faire bouger les choses ou tu as de super idées? Alors, notre brochure «Implique-toi!» est exactement ce qu'il te faut: unicef.ch/impliquetoit

KIDIMO



Sur le site Internet kidimo.ch, suis KIDIMO pour découvrir le monde des droits de l'enfant de manière ludique et crée ton propre avatar.

Pour le personnel enseignant: Abonnez-vous à la newsletter UNICEF sur les droits de l'enfant: unicef.ch/cranewsletter



Plus d'informations et de supports sur les droits de l'enfant: unicef.ch/droitsdelenfant



Que peux-tu faire en cas de problème?

Si tout le monde respectait les droits de l'enfant, chaque enfant serait bien traité. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Dans chaque pays, il y a des enfants qui ne vont pas bien. Ils sont parfois négligés, maltraités ou harcelés. Cela se produit-il aussi chez toi ou dans ton entourage? Si c'est le cas, tu peux:

- En parler à quelqu'un en qui tu as confiance. Par ex. tes parents ou un enseignant.
- Contacter le 147. Tu peux le faire par téléphone (147) ou en ligne (147.ch). C'est totalement anonyme et gratuit.
- Contacter l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant sur kinderombudsstelle.ch